

REPUBLIQUE FRANÇAISE	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Délibération n° 2023.05.16</b> <b>Du 12 juin 2023</b>
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 6 juin, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD  La Celle Saint-Cloud	Objet : Accompagnement des projets pédagogiques de l'école privée Sainte-Marie pour l'année scolaire 2023-2024	
SECRETAIRE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales,	
En exercice : 35 Présents : 28 Pouvoirs : 6 Votants : 34	Vu l'avis favorable de la Commission Vie Sociale Jeunesse Famille réunie le 31 mai 2023,	
Pour : 32 Contre : 2	Considérant que pour leur bonne réalisation, les projets pédagogiques de l'école privée Sainte-Marie nécessitent un soutien financier de la Ville,	
Présents  <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE  <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE  <u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Naïma CONTE EL ALAMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Jean-François BARATON Carmen OJEDA-COLLET Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON	Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A LA MAJORITE des membres présents et représentés, Pour : 32 Contre : 2 M.-P. DELAIGUE, O. BLANCHARD.	
Absent excusé : Stéphane MICHEL Absents ayant donné pouvoir : Nathalie PEYRON à Mohamed KASMI Vincent POUYET à Jean-Christian SCHNELL Pierre QUIGNON-FLEURET à Pierre SOUDRY Laurent DUFOUR à Valérie LABORDE Juliette DECAUDIN à Sylvie d'ESTEVE Marie-Pierre DELAIGUE à Olivier BLANCHARD	DECIDE :	
	D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec des artistes ou des prestataires des conventions d'intervention dans cette école, qui fixent les modalités de financement et de mise en œuvre des projets.	
	<p>Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 15/06/23 et de sa publication le 15/06/23</p> <p>P. Le Maire Par délégué</p>  <p>Aude BELLOIR Directrice du Pôle Administration Générale Relations aux Citoyens</p>	<p>Pour extrait conforme au registre</p> <p>Le Maire,</p>  <p>Olivier DELAPORTE Vice-Président de Versailles Grand Parc</p>
	<p><i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i></p>	